

Exemple de programme de formation -Uniquement réalisable en intra-structure-

Programme, méthodes et profils des stagiaires adaptables en fonction des besoins

Les rejets de demande de titre de séjour : quels recours?

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnel-les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés...)
- Juristes et avocat-es
- Bénévoles et militant-es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- Connaître les différents types de titres de séjour et autres documents administratifs autorisant le séjour

Type de formation

- Formation uniquement intra-structure
- En présentiel, distanciel ou hybride en fonction des besoins de la structure et des possibilités du Gisti

Accessibilité de la formation

- La formation est réservée aux structures qui souhaitent la proposer à leurs équipes. Le contenu et les modalités de la formation (thèmes étudiés, nombre de jours de formation, rythme de la formation) sont alors définis en concertation avec la structure demandeuse en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.
- Pour toute demande de [formation intra-structure](#), prenez contact avec l'équipe formation du Gisti afin d'étudier ensemble sa faisabilité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant-es seront capables de :

- Se repérer dans la réglementation applicable à la décision de refus de séjour et les mesures d'éloignement qui en découlent
- Orienter les usagers et les personnes qui les soutiennent dans leurs démarches à travers l'organisation juridictionnelle française et les différentes structures spécialisées (juridiction judiciaire / juridiction administrative)
- Accompagner les usagers dans leurs démarches juridiques

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juristes et d'avocat-es spécialisé-es en droit des étrangers. Chacun-e intervient sur la thématique dont il ou elle a l'expertise et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.

- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources peuvent être mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Un questionnaire de post-formation est envoyé aux stagiaires afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation vécue ainsi que d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une d'auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'emargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- **Jour 1 Matin : Introduction**
- **Jour 1 Matin (suite) : La décision**
 - Décision implicite
 - Décision expresse
 - Décision du retrait du titre de séjour : conséquences et respect du principe du contradictoire
 - Aide juridictionnelle
- **Jour 1 Matin (suite) : Les recours pré-contentieux (recours administratif)**
 - Recours gracieux et hiérarchique
 - Délais
- **Jour 1 Après-midi : Les recours contentieux**
 - Présentation générale des décisions à contester
 - Le recours en annulation contre un refus de titre de séjour non assorti d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF)
 - Le recours en annulation contre un refus de titre de séjour assorti d'une OQTF avec (ou sans) interdiction de retour du territoire français (IRTF)
 - Le recours en annulation contre une OQTF sans refus de séjour
 - L'IRTF
- **Jour 2 Matin : Les recours contentieux (suite)**
 - Les procédures d'urgences (référé administratifs, procédures d'urgence « 48 heures »)
 - La privation de liberté (l'interpellation au guichet, le contrôle d'identité)
 - L'assignation en résidence
 - Le placement en centre de rétention administrative
- **Jour 2 Après-midi : Étude de cas pratiques**

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es.

Date de la dernière mise à jour du document : 31/08/2022

GISTI | 3 Villa Marcès PARIS 75011 | Numéro SIRET: 31513157300042 | Numéro de déclaration d'activité: 11751042475 (auprès du préfet de région de: Région Ile-de-France)